

LE BUSINESS DE LA DÉPORTATION ET DE LA DÉTENTION



un mauvais investissement

Introduction

Depuis plus de dix ans, dans tous les pays européens, ont lieu des campagnes et actions contre les entreprises prenant part à l'expulsion et à la détention de migrants illégaux. Les premières campagnes se sont centrées sur les compagnies aériennes : plusieurs actions ont été effectuées contre différentes compagnies aériennes (Lufthansa, Air France, Swissair, Sabena, British Airways, Iberia...).

Dans différents pays, des actions ont eu lieu dans les aéroports pour empêcher des expulsions, particulièrement en parlant aux passagers afin que ceux-ci forcent le débarquement des migrants. Quelques compagnies aériennes ont renoncé, au moins officiellement, à accepter des expulsions forcées sur leurs vols, ou ont réduits le nombre d'expulsés qu'ils acceptaient à leur bord ; des exemples concrets peuvent être donnés avec la Sabena, Air Afrique, Swiss Air, KLM et la Lufthansa.

Dans les dernières années s'est développé un processus de soustraction des structures de détention et de la mise en œuvre des expulsions, dans lequel on peut constater la prise de responsabilité de compagnies privées dans des tâches autrefois effectuées par des corps étatiques. Pour cette raison également, les campagnes de lutte contre les expulsions ont élargi leur spectre d'action et ont commencé à se concentrer sur les compagnies de construction et les bureaux d'architectes qui construisent et réparent

les centres de détention, les compagnies et les associations caritatives qui gèrent les installations de détention, les compagnies fournissant des gardes et d'autres services comme la restauration et la logistique.

Différentes actions et déclarations ont été effectuées contre les compagnies pointées du doigt comme profiteuses. Celles-ci vont de la déclaration publique, des communiqués de presse et des stratégies de communication destinées à ruiner la réputation de ces compagnies, aux manifestations et sit-ins publics, en passant par des actions illégales (incluant des actes de vandalisme et de sabotage) visant à causer des dommages économiques directs à ces compagnies. Les directeurs de ces compagnies ont parfois reçu des visites à leur domicile ; des actions de piratage ont également eu lieu. Des listes noires de compagnies impliquées ont été rendues publiques sur Internet et diverses grandes compagnies hautement impliquées dans ce type de business ont été la cible de campagnes publiques et de différents types d'action directe.

Les dommages économiques produits par ces campagnes sont importants. Tout d'abord, la mise au pilori d'une compagnie érode sa réputation (risque de réputation). En second lieu, les actions directes causent un impact économique négatif direct sur une compagnie et perturbe ses activités (risque économique). Les blocages, les sabotages et autres perturbations affectent le fonctionnement quotidien de la compagnie, occasionnent des pertes de biens, etc. En outre, les cam-

Un mauvais investissement

campagnes et actions directes causent des dommages indirects, aussi im-

portants que les dommages directs. Nous analysons finalement l'impact économique et



portants que les dommages directs. Les compagnies doivent se réorganiser afin d'améliorer leur sécurité, leurs délais de livraison augmentent, et elles sont moins fiables aux yeux de leur clients.

Le but de ce rapport est d'illustrer à quels risques s'expose une compagnie en choisissant de participer au business de la détention et de l'expulsion.

Ce rapport commence par illustrer brièvement la honteuse détention d'illégaux dans des centres fermés européens. Dans le second chapitre, nous traitons de diverses campagnes et actions directes dirigées contre des compagnies impliquées dans ce secteur et en faisons la liste. Dans le troisième chapitre, nous présentons quelques listes noires européennes publiées à propos des profiteurs

de la détention. Nous analysons finalement l'impact économique et

l'impact sur la réputation de telles campagnes, en basant nos considérations principalement sur un rapport détaillé du Institute for Safety, Security and Crisis Management.

La détention de migrants en Europe

Chaque année dans l'Union Européenne, plus de 150 000 migrants en situation irrégulière vivent une période de privation de liberté dans un centre de détention. Beaucoup d'entre eux sont expulsés vers leur pays d'origine ou vers un pays par lequel ils sont passés.

Généralement, les étrangers sont placés dans ces centres à cause de leur statut illégal au regard des lois d'entrée et de résidence dans le pays

où ils se trouvent. Ils peuvent être détenus à différents moments de leur processus migratoire : dès leur arrivée dans le pays, pendant leur séjour (s'ils sont arrêtés sans permis de séjour), ou à la fin de leur séjour, pour permettre l'expulsion. Les demandeurs d'asile déboutés peuvent être détenus dans ces centres.

Les conditions de détention sont dures et souvent dramatiques. Le système de détention des migrants est similaire à celui d'une prison : confinement dans de petites cellules pendant la plus grande partie de la

L'accès à des examens médicaux et psychologiques n'est pas systématiquement et suffisamment garanti. Les services médicaux ont des capacités limitées par rapport au nombre de gens concernés. Le besoin d'un diagnostic indépendant est ignoré.

Selon un rapport du STEPS et de la CI-MADE, "la détention dans un centre mène à la création ou à l'aggravation de troubles psychologiques chez les détenus, qui peuvent s'avérer dramatiques chez les enfants". Les conditions de détention, l'opacité des procédures, le manque d'infor-



journée, restriction du temps passé à l'extérieur, droits de visite limités, règles disciplinaires très strictes, menottes, recours fréquent à l'isolement.

mation des détenus sur leurs droits, la difficulté d'accéder à une assistance légale adéquate constituent d'autres facteurs de stress. La fréquence d'actes de violence commis



par les détenus envers eux-mêmes (suicide, blessures qu'ils s'infligent, grèves de la faim) montre la situation psychique difficile des détenus¹.

Campagnes et actions directes – un aperçu

De nombreuses campagnes ont eu lieu contre les compagnies qui tirent profit de la détention, et ce dans différents pays, mais il est pertinent de présenter les cas des Pays-Bas, de la Belgique et du Royaume-Uni, où ces campagnes ont eu le plus d'ampleur.

En 2010 aux Pays-Bas, une campagne contre Bam, entreprise de construction qui développe le nouveau grand complexe de détention de Schiphol, a été lancée. Un site Internet a été créé pour la cam-

pagne, imitant le style graphique de Bam, afin de répertorier et diffuser les actions entreprises contre la compagnie². Quelques manifestations bruyantes en face des bureaux et une fausse désinfection (en présence des médias) ont eu lieu au siège central de la compagnie³. La fausse désinfection a largement attiré l'attention des médias : 20 activistes habillés en combinaisons blanches de protection ont tenté de nettoyer l'entièreté du bâtiment du sale business de la compagnie. Une nuit, trois bureaux de la firme ont vu leur serrures bloquées par de la colle et leurs bâtiments tagués. Le directeur de Bam PPP a vu sa maison enduite de peinture rouge et de graffitis, et diverses petites actions de communication et autres petits sabotages ont eu lieu (comme des graffitis sur des bureaux et des lieux de travaux ou la diffusion d'autocollants dénonçant les agissements de la compagnie). En octobre 2011, le chantier du complexe de Schiphol a été bloqué par des activistes qui se sont attachés au portail de 5h à 10h du matin, jusqu'à l'intervention

1 STEPS / CIMADE (2007) Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres (camps de détention, centres ouverts, ainsi que des zones de transit), avec une attention particulière portée aux services et moyens en faveur des personnes aux besoins spécifiques au sein des 25 Etats membres de l'Union Européenne.

2 http://www.jcschiphol.nl/Laatste_nieuws.html#witteveen

3 http://www.bambesmetbedrijf.nl/BAM_ontsmetting.html

d'une unité spéciale de la police⁴. D'autres actions militantes ont eu lieu : trois remorques ont été brûlées sur différents chantiers de la compagnie⁵. Une action de piratage inhabituelle a même eu lieu : la veille de l'annonce officielle des résultats financiers annuels, un faux communiqué de presse de Bam présentant une déclaration financière avec de

presse financière⁷. Les médias traditionnels ont souvent rapporté de telles actions et le *Métro* néerlandais a qualifié les activistes comme un problème d'envergure pour ces compagnies⁸.

Ce n'est pas la première campagne d'envergure aux Pays-Bas : de 2007 à 2010 a eu lieu la campagne DC16. Celle-ci était dirigée contre la



terribles résultats économiques a été envoyé à un grand nombre d'acteurs financiers et de membres de la

construction et la gestion du nouveau centre de détention et d'expulsion de Rotterdam par le consortium DC16 et elle ciblait les firmes faisant

4 http://www.bambesmetbedrijf.nl/BAM_blokkade_bouwterrein.html

5 www.at5.nl/artikelen/64413/linkse-activisten-slopen-bouwketens

6 <http://www.indymedia.nl/2011/09/78165.shtml>

7 http://www.jcschiphol.nl/pdf/Cobouw_valse_jaarcijfers_bam_in_omloop.pdf

8 http://www.jcschiphol.nl/pdf/20110630_MetroHolland.pdf



partie du consortium. Un site web a été créé, reprenant des informations sur les compagnies participant au consortium et sur les actions dont elles ont été la cible⁹. La campagne incluait des dizaines d'actions publiques comme des manifestations bruyantes et des die-ins, ciblant d'une part le site de construction et d'autre part les bureaux des collaborateurs (principalement des architectes, des ingénieurs et des développeurs). Quelques visites à domicile ont également été réalisées chez les managers de ces firmes (des maisons ont été taguées et aspergées de peinture rouge, et quelques voitures ont vu leurs pneus dégonflés)¹⁰. Le siège d'une compagnie a été occupé. Le 25 mars 2010, le site de construction du centre de détention a été bloqué par une cin-

9 <http://www.dc-16.nl/>

10 http://www.dc-16.nl/gevoerde_acties.html

quantaine d'activistes¹¹. D'autres actions militantes ont encore eu lieu : le site de construction du centre de détention et les bureaux de Strukton, une compagnie d'ingénierie civile participant au consortium, ont été incendiés, respectivement en août 2009 et en juin 2010¹²¹³¹⁴¹⁵¹⁶.

Au Royaume-Uni, ce sont principalement les compagnies gérant les

11 http://www.dc-16.nl/blokkade_bezetting_bouw.html

12 <http://www.indymedia.nl/nl/2009/08/61170.shtml>

13 http://www.blikopnieuws.nl/bericht/101679/Grote_brand_op_terrein_Rotterdam_Airport.html

14 http://binnenland.nieuws.nl/566364/actiegroep_stichtte_brand_bij_rotterdam_airport

15 <http://www.indymedia.nl/nl/2010/06/68319.shtml>

16 <http://www.rtvutrecht.nl/nieuws/192167>

centres de détention qui ont été la cible d'activistes. Parmi elles, les grandes sociétés G4S, Serco, GEO Group Inc. et l'association caritative Barnardo's. G4S gère cinq établissements pénitentiaires au Royaume-Uni, Serco en gère trois et GEO Group Inc. en gère un¹⁷. Des manifestations et des sit-ins ont eu lieu contre ces compagnies, et GEO Group Inc. a été victime d'une action de hacking qui a défiguré ses sites Internet¹⁸. Barnardo's a été la cible d'une campagne, incluant des manifestations, des communiqués de presse, des occupations de leurs bureaux, la perturbation d'évènements publics et un blocage de leur ligne téléphonique¹⁹.

En Belgique, même si aucune campagne officielle n'a été lancée, différentes actions ont eu lieu, principalement contre les compagnies impliquées dans la construction du nouveau centre fermé 127 ter, particulièrement contre le principal constructeur Besix. La sûreté de l'Etat belge a rapporté que, en 2010 uniquement, des dizaines d'actions ont eu lieu contre la construction du centre. De nombreux dégâts ont eu lieu sur le site, une manifestation est parvenue sur le site, le site de construction a été bloqué pendant une journée par 50 activistes. Au final, la construction a été achevée,

mais avec un retard d'un an et demi. Durant les travaux ont eu lieu des désagréments inexpliqués, comme les portes livrées avec la poignée dans le mauvais sens, ralentissant l'achèvement du bâtiment. Un blog reprenant toutes les compagnies et les professionnels impliqués dans la construction du centre a été créé. Différentes actions ont eu lieu contre ces compagnies, loin du site du 127 ter, à travers le pays, visant principalement Besix. Elles allaient de graffitis jusqu'à des dommages plus sérieux. En voici quelques exemples : en octobre 2010, un site de construction de Besix et le bureau d'architectes Bontinck (qui a dessiné le 127ter) à Gand ont été simultanément victimes d'un incendie²⁰ ; en octobre 2009, une vingtaine de personnes masquées attaquèrent les bureaux de Besix à Gand, causant d'importants dommages²¹.



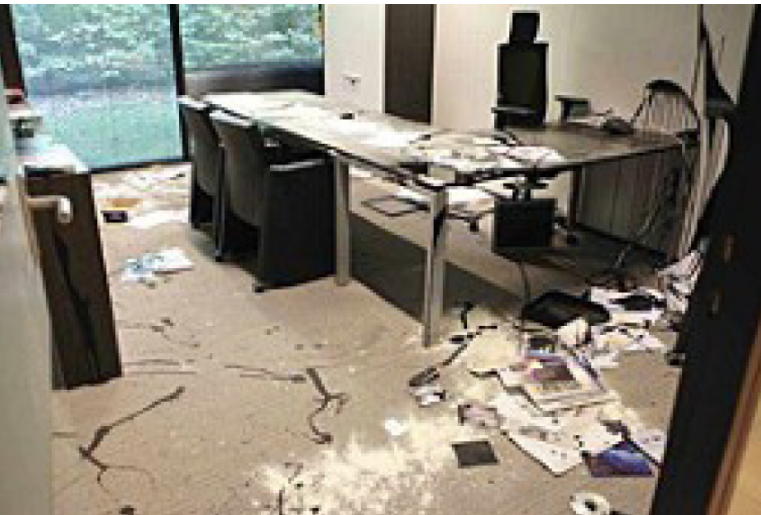
17 <http://www.corporatewatch.org/?lid=3751>

18 <http://network23.org/bristolnoborders/2012/02/24/lutz-antsec-hackers-take-down-asylumprison-profiteers-website/>

19 <http://london.noborders.org.uk/barnardos>

20 <http://ovl.indymedia.org/news/2010/10/30800.php>

21 <http://www.demorgen.be/dm/nl/989/Binnenland/article/detail/1016191/2009/10/15/Vandalen-vernielen-bedrijf-dat-nieuw-transitcentrum-bouwt.dhtml>



Listes noires existantes

Voici un aperçu des listes noires européennes existantes.

Les Pays-Bas

Nous avons longuement parcouru les principales campagnes ayant eu lieu aux Pays-Bas. Une liste noire très détaillée est disponible sur : www.aagu.nl/PDF/De_schandpaal_2.pdf

Belgique

En Belgique, une longue liste incluant de nombreuses compagnies impliquées a été publiée sur : <http://blackliststeenokkerzeel.blogspot.com/>

Impact des campagnes

Ces campagnes ont un impact significatif sur les compagnies visées. Selon un rapport du Institute for Safety, Security and Crisis Management, les compagnies en sont affectées de différentes manières²².

Tout d'abord, des surcoûts sont causés par ces campagnes : les compagnies visées doivent investir de grosses sommes d'argent dans des mesures de sécurité, dans l'entraînement de leur personnel suivant les nouvelles procédures, dans le nettoyage et les réparations après une action directe, etc. Suivant le rapport, une compagnie dut dépenser environ 100 000 € supplémentaires sur une période de deux ans.

L'image d'une firme peut être sérieusement endommagée par des actions continuelles, avec diverses implications :

- * les compagnies doivent faire preuve de plus de discrétion à propos de leur projet, de leurs partenaires et de la communication interne;

- * les compagnies doivent adopter un contrôle d'accès plus strict pour leurs bâtiments, ce qui mène à des situations peu engageantes pour les clients ;

22 www.nuansa.nl/documentatie/onderzoeken/een-verkennend-onderzoek-naar-links-en-dierenrechten-activisme-en-extremisme-in-rotterdam

* une recherche des compagnies sur Internet mène à plus de résultats négatifs (par exemple des actions entreprises contre eux) que de résultats positifs.

Enfin, ces campagnes mettent les compagnies dans une situation de peur et d'incertitude constantes : les actions les plus incisives ne sont jamais annoncées et cette situation mène à un sentiment d'insécurité à propos de potentielles représailles, car chaque compagnie faisant partie de la liste noire peut être une cible à tout moment.

L'impact sur la réputation est un aspect à peine exploré par le rapport néerlandais, mais il est pourtant significatif pour les affaires des compagnies impliquées dans le secteur. La réputation d'une compagnie est atteinte dès que des gens qui n'avaient jamais questionné les pratiques d'une compagnie sont le témoin d'une action ou en entendent parler dans les médias et com-

mencent à associer à la compagnie une image négative.

En outre, il existe un risque lié à la confiance que le client peut avoir en faisant des affaires avec la compagnie. La menace (réelle ou imaginaire) constituée par une campagne d'actions directes vis-à-vis du fonctionnement quotidien d'une compagnie peut mener les clients à mettre en question la fiabilité et la sécurité de la compagnie en tant que partenaire.



Ci-dessous, vous trouverez un aperçu de la liste noire des firmes impliquées dans le business de la détention et de l'expulsion en Belgique.

The Black List Steenokkerzeel

Nieuw gesloten centrum in aanbouw / Nouveau centre fermé en construction



Categories

- A. Nouveau centre fermé / Nieuw gesloten centrum STEENOKKERZEEL
- B. centres fermés/gesloten centra
- C. prisons/gevangenissen

Blog Archive

▼ 2009 (4)

▼ August (4)

Nouveau centre fermé / Nieuw gesloten centrum STEE...

Centres fermés / Gesloten centra

Prisons / Gevangenissen

empty

Monday, 3 August 2009

Nouveau centre fermé / Nieuw gesloten centrum STEENOKKERZEEL

De volgende bedrijven werken mee aan de bouw van een nieuw gesloten centrum in Steenokkerzeel. De werken begonnen in mei 2009 en zouden 300 werkdagen duren.

Les entreprises suivantes participent à la construction d'un nouveau centre fermé à Steenokkerzeel. Les travaux ont commencé début mai 2009.

THE BRUSSELS AIRPORT COMPANY (BIAC)

Eigenaar van het bouwterrein / Propriétaire du terrain



BESIX

Groep van bouwondernemingen / Groupe d'entreprises de construction



omvat/englobe :

BESIX R.E.D.

SANOTEC

COBELBA

JACQUES DELENS

LUX TP

SIX CONSTRUCT

SOCOGETRA

SUD CONSTRUCT

VAN BRITSOM & VERHEYE

VANHOUT

WUST

Gemeenschappenlaan 100
Woluwe

Tel. 02/402 62 11

Fax: 02/402 62 00

Leiding: Johan Beerlandt